

Réussir l'équation

Protection de la biodiversité Gestion participative

Par Boubaker Houman

Suites aux derniers incidents enregistrés au sein des aires protégées dans différentes régions du pays, un consortium d'ONGS militant pour la sauvegarde du patrimoine écologique et de la biodiversité rappellent que les populations rurales sont une partie prenante et incontournable dans la gestion intégrée des parcs et des réserves naturelles et ceux pour plusieurs raisons :

1. La symbiose que les habitants manifestent vis à vis de leur espace est remarquable : *« nous faisons partie de la nature et rien ne nous échappe, nous voyons ce qui est anormal, nous sentons ce qui dérange et c'est notre vigilance qui fait que les accidents et les incendies sont rares ».*

2. L'engagement déclaré des habitants pour l'amélioration de leurs conditions de vie : pétitions collectives et revendications de toutes sortes émises par les populations riveraines des parcs et ceux en empruntant tous les canaux possibles (lettre dans les journaux, plaintes au médiateur de l'Etat, lettres collectives, demande d'aide). *« Nos parents ont été des militants et des fellagas) pourtant malgré toutes les preuves, l'Etat n'a pas reconnu leur passé de militants ».*

3. Le pacage sauvage et démesuré par rapport aux capacités écologique des aires protégées est un délit reconnu par la population, qui toutefois légitime les "dépassements" par l'absence d'un cadre de gestion claire des parcs et l'absence d'alternative économique à l'activité d'élevage. *« Il n'est pas logique de continuer à conduire les bêtes à la montagne, comme des voleurs, il faut trouver des solutions »*

4. Les populations manifestent un état d'impatience face à l'état d'attente de l'administration et déclarent par exemple : *« Quand ils sont venus mettre en place les clôtures, ils ont compris que nous refusions le fait accompli. Ils ont négocié et ont même accepté de les reculer. Mais ce qu'ils ne veulent pas comprendre c'est que par principe et peut être par entêtement, nous sommes convaincus d'avoir des droits et qu'ils ont tort de nous encercler et nous préférer les animaux" (parc de Bouhedma).*

5. Le passage conjoncturel de diverses structures (gouvernementales et Non gouvernementales) est perçu comme des **visites de parades sans aucun suivi** ; *« ils viennent tous nous promettre de nous apporter des solutions magiques, ils visitent les maisons et sont attristés par notre sort et nous ne les revoyons jamais. Nous refusons désormais qce genre de visite car nous ne sommes pas des espèces rares en voie d'extinction ».*

6. Les actions ponctuelles ciblant quelques familles, sans consultation de l'ensemble de la communauté, sans suivi et sans implication réelle des populations au sein d'une dynamique communautaire, sont restées sans résultats probants.

7. La majeure partie du personnel des parcs est constituée de journaliers recrutés parmi la population riveraine sous le statut de chantiers d'Etat dit « hadhira » et ceci dans le cadre d'une politique de compensation au bénéfice des habitants lésés par la création des aires protégées. Malgré le nombre important d'ouvriers recrutés, l'effet compensatoire est limité par la faiblesse de la rémunération accordée.

8. La perte de confiance et de crédibilité entre la population et les gestionnaires vu la lenteur des réponses à leurs revendications, l'absence d'une vision claire et le non respect des promesses/

9. L'administration forestière reconnaît les multiples contraintes économiques et sociales subies par les populations riveraines des parcs et continue de gérer le problème dans une situation d'attentisme de solutions "miracles" et de permissivité en matière de contrôle et de garde des espaces mis en défens.

10. Même si de nombreux de nombreux délits (le plus souvent non enregistrés) au code forestier, existent et créent des conflits permanents, les responsables des parcs avouent que l'élevage reste la seule issue de survie pour une majorité de familles. Malgré le pacage généralisé les conservateurs sont en situation d'incapacité à appliquer les règles de mise en défens et la situation de laisser aller est plus subie que voulue

11. L'optique et la volonté réelle de faire participer la population aux enjeux et défis de préservation des aires protégées est affirmée comme seule issue. Toutefois, les relations entretenues par les conservateurs et leurs équipes avec la population doivent se structurer autour d'objectifs communs claires et concertées conduisant vers un vrai processus de gestion intégrée et participative

12. L'organisation actuelle des parcs repose sur la concentration des responsabilités sur le conservateur, unique cadre affecté au siège. Le reste du personnel possède, en général, un statut d'ouvrier et ne dispose d'aucune formation spécifique. Cet état de fait est assez pénalisant.

13. Les projets existants ont créés des sentiments d'intérêts individuels et pas un intérêt commun ce qui a provoqué aussi des compétitions pour appartenir au comité des GDA ;

14. Plusieurs jeunes donnent une description analogue de leur expérience d'insertion agricole jugée peu encourageante «J'ai planté, j'ai semé, j'ai travaillé, mais quand je n'avais plus d'argent pour vivre et travailler, j'ai arrêté, actuellement je suis endetté, j'ai agi seul sans aide ni conseil". Certains bénéficiaires, aujourd'hui endettés, n'acceptent pas d'honorer leur engagement de remboursement.

15. Le contrôle social et l'autorité exercés auparavant par le *omda* sur la population, essentiellement les ouvriers des parcs, a constitué une entrave à la démarche participative. Les modalités d'organisation communautaires des populations en dehors des structures reconnues et contrôlées semblent encore difficilement admises. Interviewé sur les besoins et les contraintes des populations pour l'implication effective dans la gestion du parc, le *omda* de Bou-Hedma a répondu «ils n'ont rien à dire de particulier sauf se plaindre et demander des aides, parlez avec moi et je vous dirais tout ce qui concerne chacun d'entre eux ».

Actions prioritaires

1. Actualisation des données sur le contexte humain en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles dans l'environnement des aires protégées notamment : l'historique de l'occupation, le nombre de population vivants au sein et à proximité des aires protégées, types d'habitats et géographie d'implantation (zonage), organisations communautaires conditions de vie, sources et structures de revenus, modes d'exploitation (pâturage, cueillette, potager de consommation familiale, apiculture, terres agricoles...)

2. Révision des plans de gestion existants et surtout de la composante relative à l'implication et la participation active des populations et ceux dans particulièrement dans les phases de de pilotage, de suivi et d'évaluation des projets de protection et de mise en valeur du patrimoine écologique et de la biodiversité.

3. Favoriser la collaboration de la Direction du Parc avec une structure communautaire représentative de la population ce qui permettra de dépasser le stade du discours et de s'orienter vers des actions effectives et réelles

4. Proposer des solutions réalisables à court et moyen termes indispensables pour impliquer la population dans une logique d'appropriation de l'espace tout en l'imprégnant d'une tradition « d'éco-développement », garantie de la durabilité de protection de l'environnement et de sauvegarde de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

Actualiser les données socio-économiques de base, identifier les composantes du vécu de la population et leur perception des différentes parties prenantes permettra de mieux cerner les modalités possibles de l'organisation communautaire. A ce propos, Plusieurs outils méthodologiques existent et sont maîtrisés par les associations environnementales régionales et nationales. On cite entre autres :

- les enquêtes approfondies avec les responsables administratifs et les autorités locales,
- les visites des institutions sociales,
- les entretiens avec les cadres éducatifs de la zone,
- les enquêtes auprès des familles, focus-groupes avec différentes cibles de la population,
- l'organisation de réunions communautaires.
- les entretiens individuels ou en petit groupe qui doivent permettre d'approfondir les questions relatives aux activités de pacage, aux financements des projets, aux revenus et aux dépenses des familles, aux besoins de formation et d'encadrement pour l'appui des activités potentielles écotouristiques.

NB : Une approche particulière auprès des femmes et des jeunes filles permet également de cerner les réalités sociales de la zone et les potentiels de dynamique culturelle et associative